



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 5 septembre 2017

En cette rentrée, la mise en oeuvre des mesures gouvernementales annoncées en juin aura des répercussions sur les conditions d'enseignement dans tout le département, à commencer par les écoles qui ne bénéficieront pas d'une ouverture malgré des effectifs surchargés.

En effet, la création des CP à 12 en REP+ a nécessité 30 postes. Ce sont donc 30 postes de moins pour assurer le remplacement, réaliser les ouvertures nécessaires dans les écoles, maintenir le dispositif « Plus de maîtres que de classes » plébiscité par les équipes et remettre en place une réelle formation, initiale et continue.

Monsieur le Recteur avait demandé l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur de 12 enseignants : seuls 3 recrutements ont été autorisés pour le département du Doubs. Il n'est donc pas abusif d'affirmer que la mesure « CP à 12 en REP+ » a été réalisée à moyens constants.

D'autre part, seuls 3 inscrits sur la liste complémentaire ont eu la chance d'être appelés mais d'autres pourraient se retrouver en responsabilité de classe en tant que contractuels.

Ce gouvernement ne semble pas avoir tiré les leçons des expériences passées. Enseigner est un métier qui nécessite une véritable formation.

Concernant les rythmes scolaires, les annonces ministérielles ont incité près de la moitié des communes du Doubs à revenir à la semaine des 4 jours : aucun bilan n'aura pu être réalisé et les décisions ont été prises dans la précipitation. L'intérêt des élèves n'aura pas pesé lourd face aux contraintes budgétaires...

L'annonce d'une réduction drastique des contrats aidés par le ministère du Travail en juillet remet en question les missions qu'ils exercent dans les écoles, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide administrative à la direction d'école.

Nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur la situation de ces emplois dans le département du Doubs.

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves. Il demande dans un premier temps que ces personnels puissent bénéficier d'un renouvellement de leur contrat

jusqu'au terme de sa durée maximale prévue et d'une réelle formation professionnelle. Dans un second temps, les missions exercées par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Lors du CDEN de mars dernier, la rentrée avait été préparée, seules des mesures d'ajustement devaient être prises en juin et en septembre. Le nouveau président, pour tenir ses promesses de campagne, n'a pas hésité à faire fi du travail accompli pour imposer des mesures à moyens constants et dans la précipitation, mettant en difficulté l'Ecole à ses différents niveaux.